

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION POUR UN ÉTABLISSEMENT DE LA CLASSE 2

Réservé au service communal

Référence :

Date d'entrée de la demande :

1.1 Raison de la demande

Nouvelle implantation

Extension et/ou transformation

Renouvellement d'autorisation

Mise en conformité

Autre (à spécifier)

→ Raison autre :

N° d'autorisation existant :

1.2 Dénomination et adresse de l'établissement

Nom :	
Société/Association :	
Code pays/postal, localité :	
Rue, numéro :	
GSM ou téléphone :	
E-mail :	

1.3 Description de l'utilisation antérieure de l'établissement

en cas de locaux déjà existants, préciser le type de commerce, d'activités, etc.

--

1.4 Signature de l'exploitant ou du responsable juridique (personne physique) de la société exploitante

Nom et prénom :	
Société/Association :	
Matricule :	
Code pays/postal, localité :	
Rue, numéro :	
GSM ou téléphone :	
E-mail :	

Date

Signature

1.5 Identité (TVA)

Numéro d'identité nationale ou TVA :

1.6 Nature et type de l'exploitation en cours ou projetée

Indiquez toutes les activités prévues ou existantes, qu'elles soient permanentes, temporaires ou prévues de façon non régulière

.....
.....
.....

À remplir s'il s'agit d'un restaurant

Restaurant traditionnel AVEC partie café

Restaurant traditionnel SANS partie café

Oui Non

Animation musicale dépassant le cadre de la simple musique de fond

Piano-bar

Chants ou musique live AVEC amplification électronique

Chants ou musique live SANS amplification électronique

Musique de sonorisation

Dîners-spectacle

Animation avec disc-jockey

Karaoké

Variétés

Piste de danse

Salle pour soirées privées avec animation musicale

Salle pour bals

Scène

Salle de banquet

Jeu de quilles

Salle pour d'autres activités

Fréquences des activités prévues avec animation musicale

Moins de 12 fois par an

De 1 à 4 fois tous les mois

Plus de 2 fois par semaine

2. Renseignements sur le demandeur et propriétaire

Identification du demandeur

Nom et prénom :	
Société/Association :	
Code pays/postal, localité :	
Rue, numéro :	
GSM ou téléphone :	
E-mail :	

Identification du propriétaire

Nom et prénom :	
Société/Association :	
Code pays/postal, localité :	
Rue, numéro :	
GSM ou téléphone :	
E-mail :	

3. Renseignements sur l'emplacement

Situation cadastrale

Commune :	
Section :	
Numéro cadastral :	
Lieu-dit :	

Oui Non

Une autre commune se situe-t-elle dans un rayon de 200 m ?

→ Si oui, quelle(s) commune(s):

Le requérant doit aussi présenter un exemplaire supplémentaire pour chaque commune limitrophe sur le territoire de laquelle s'étend le rayon tracé sur le plan cadastral comprenant les parcelles ou partie de parcelles situées dans un rayon de 200 mètres des limites de l'établissement.

3.1 Plan d'Aménagement Général

Situation de l'établissement suivant le Plan d'Aménagement Général*

Zone :	
--------	--

* Peut être demandé auprès du service urbanisme : urbanisme@clervaux.lu



DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION POUR UN ÉTABLISSEMENT DE LA CLASSE 2

3.2 Renseignements sur l'immeuble

Oui Non

- S'agit-il d'un immeuble isolé
- Présence d'habitations ou logements dans l'immeuble
- Présence d'habitations ou logements dans un immeuble contigu

4. Renseignements sur l'établissement

Nbre de personnes

Personnes actuellement employées dans l'établissement

Personnes prévues d'être employées dans l'établissement

Public actuellement admis dans l'établissement

Public prévu d'être admis dans l'établissement

Oui Non

Terrasse (extérieur)

Périodes d'exploitation

Oui Non

Horaire :

Jours ouvrables

Samedi

Dimanche et jours fériés

Surfaces des zones accessibles au public

Dénomination et surface (par ex : salle de restaurant xxm²)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Autres Surfaces

m²

Cuisine

Local Poubelles

Sanitaire et vestiaires personnels



DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION POUR UN ÉTABLISSEMENT DE LA CLASSE 2

5. Mesures projetées en matière de sécurité

Prévention et moyens de lutte contre l'incendie, issues de secours signalisation de secours

Avis du CGDIS obligatoire !

Informations/demande, site du CGDIS : <https://112.public.lu/fr/legislation/preventionincendielisting.html>

Oui Non

Présence d'extincteurs

→ Lieu Quantité Type (poudre, eau, CO₂, etc.)

Présence d'une couverture anti-feu dans la cuisine

Présence d'une boîte de premier secours

Présence de portes coupe-feu

Oui Non

Cuisine

Chaufferie

Local technique

Local poubelles

Autres :

Oui Non

Présence d'une installation de sprinklage

Présence d'un système de détection incendie

Présence de robinets d'incendie armés (RIA)

Présence d'un système de désenfumage

Présence d'un éclairage de secours

Issues de secours

Sorties de secours y compris la porte d'entrée

Endroit :

Largeur :

6. Mesures projetées en matière de salubrité

Oui Non

- Local pour poubelles
- Tri des déchets
- Séparateur de graisses
- Local de stockage pour produits d'entretien/chimiques
- Vestiaire pour le personnel
- Sanitaires pour le personnel

Sanitaires pour les clients

Quantité

Toilettes Hommes

Toilettes Femmes

Mesure pour la prévention d'une pollution du sol

Type de chauffage

Gaz

Fioul (mazout)

Bois / Pellets

Pompe à Chaleur

Electrique

Autres :



En cas de présence d'un chauffage à mazout

Description des dépôts combustibles

Citernes en métal

Citernes en plastiques

Oui Non

- Citerne à double parois
- Murets de protection
- Bac de réception
- Détecteur de fuites

Contenance de citerne : litres

Le système de chauffage doit être installé conformément aux normes et faire l'objet d'un entretien régulier.

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION POUR UN ÉTABLISSEMENT DE LA CLASSE 2

7. Mesures projetées en matière de commodité par rapport au voisinage

Nuisances sonores : Mesures d'isolation acoustique de l'établissement

Oui Non

Double vitrage

Façade isolante

Insonorisation des murs

Mesures pour limiter le bruit des installations telles que hottes, systèmes de ventilation, d'extraction, climatisation (ex : silencieux, isolation des conduites, etc.)

Autres :



Nuisances olfactives : Mesures prises pour limiter les odeurs

Oui Non

Mesures prises pour limiter les odeurs des installations électriques telles que hottes, systèmes d'aération ou d'évacuation, de climatisation



Précisez :

8. Pièces à fournir - en 2 exemplaires

Plans autorisés de l'établissement

Plans de l'établissement à l'échelle 1/200 ou plus précis, indiquant notamment la disposition des locaux et l'emplacement des installations.

Extrait récent du plan cadastral

Extrait récent du plan cadastral comprenant les parcelles ou parties de parcelles situées dans un rayon de 200 m des limites de l'établissement.

Extrait du Plan d'Aménagement Général

Peut être demandé auprès du service urbanisme : urbanisme@clervaux.lu

Rapport relatif aux règles urbanistiques applicables au terrain sélectionné

Peut être demandé sur <https://pag.geoportal.lu>

Plan d'aménagement intérieur / installations de secours

Plan ou schéma reprenant :

- la disposition des tables et des chaises, l'emplacement de la cuisine, scène....
- la disposition et l'emplacement des extincteurs, des éclairages et sorties de secours,
- détection incendie....
- compartimentage, portes coupes feux...

Autorisation d'établissement délivrée par le Ministère de l'Economie

<https://guichet.public.lu/fr/entreprises/actualites/2024/juin/07-autorisation-etablissement.html>

Certificat de performance énergétique (CPE) ou copie de l'autorisation de construire

Avis du CGDIS

Avis de prévention relatif aux prescriptions, conditions et recommandations en matière de prévention incendie.
<https://112.public.lu/fr/legislation/preventionincendielisting.html>

Certificats de conformité des installations

Documents (certificats d'installation, contrats d'entretien, factures, etc.) attestant de la conformité à la réglementation en vigueur des installations suivantes :

- Éclairage de secours
- Hottes et autres systèmes de ventilation, d'extraction
- Ventilation, climatisation
- Limitation de la puissance de sonorisation (limiteur de décibels)
- Isolation acoustique
- Classification de réaction au feu pour les décorations et aménagements intérieurs particuliers
- Extincteurs, détection incendie
- Installations électriques, gaz, chauffage
- Portes coupes feux
- Autres

Les installations liées à la sécurité doivent faire l'objet d'un entretien régulier et être contrôlées par un organisme agréé.